REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2023

Nombre:

de conseillers

- en exercice 15
- de présents 11
- de votants 11

L'an deux mil vingt-trois, le vingt juin à 20h00, Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sabine CAUFAPÉ,

Etaient présents: Xavier MOUVET, Sophie LOUGUET, Jacques MORLAIN, Jean-Claude CORRIER, Christine MEPLAUX, Marie-Noëlle LECLERCQ, Monique LECROART, Vincent WANIART, Olivier HUET, Donald HERPHELIN

Date de convocation :

13-06/2023

Absents excusés : Lucie ROSELEUR Pascale BEAUBOUCHER Céline CAULLERY et Jean-Baptiste VILBAS.

Sophie LOUGUET a été élue secrétaire de séance.

OBJET: Subventions communales (2023013)

Vu les demandes de subventions sollicitées par les associations concernées, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 11 voix pour, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations locales comme suit :

Comité des Fêtes	1 500.00 €
Association C'dans l'Art	1 500.00 €
Association A.S.G.V.C.	200.00 €
Société Rando	200.00 €
Club de l'Amitié	200.00 €
Harmonie Municipale	3.000.00 €
Harmonie Municipale (subv except)	900.00 €
Amicale des S-Pompiers Cartignies	1.000.00 €
Les P'tits Pét'O	1.500.00 €
A.F.N.	150.00 €

Les sommes seront créditées à l'article 65748 de la section de fonctionnement du BP 2023.

OBJET: Subventions communales – organismes extérieurs (2023014)

Vu les demandes de subventions sollicitées par les associations concernées, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 11 voix pour, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement aux organismes suivants comme suit :

MFR Le Clos Fleuri Avesnes/Helpe	400.00 €
Institut pour la recherche sur le cancer à Lille	200.00 €
ADAR - CLIC Avesnes-sur-Helpe	100.00 €
AFSEP (Ass Française des Sclérosés En Plaques)	100.00 €
Les Clowns de l'Espoir – Villeneuve d'Ascq	400.00 €

Les sommes seront créditées à l'article 65748 de la section de fonctionnement du BP 2023.

OBJET: Subvention communale au CCAS (2022015)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 11 voix pour, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 8 000 € au CCAS de CARTIGNIES.

La somme sera créditée à l'article 657362 de la section de fonctionnement du BP 2023.

<u>OBJET</u>: Régie d'avances – concours de boules le 14 juillet 2023 (2023014a) 024

Vu la délibération du 27 décembre 1968 instituant une régie d'avances pour le paiement des dépenses suivantes : jeux à l'occasion des fêtes nationales et communales, le Conseil Municipal approuve la constitution d'une avance de 200 euros à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet 2023.

Le montant de l'avance est mis à disposition pour le versement de récompenses aux participants du concours de boules organisé par la commune : 120 € pour les adultes, 50 € pour les ados et 30 € pour les enfants.

Le montant de 200 € sera remboursé au compte 65748.

OBJET: Décision modificative 1-2023 (2023016)

Vu l'inscription du produit de la cession d'un matériel au compte 7751 du budget primitif 2023

Vu la nécessité de rétablir l'écriture au chapitre 024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative proposée du budget primitif 2023 comme suit :

C/7751/77	Produits des cessions d'immobilisations	- 20.400 €
C/023/023	Virement à la cession d'investissement	- 20.400 €
C/024/024	Produits des cessions d'immobilisations	+ 20.400 €
C/021/021	Virement de la section de fonctionnement	- 20.400 €
_	2023 des dépenses d'investissement après DM 2023 des dépenses de fonctionnement après DM	889 312.00 € 1 102 727.00 €

QUESTIONS DIVERSES

- Il est décidé d'utiliser l'outil « My Péri'school » permettant la réservation et le paiement en ligne des repas de la cantine. Une information sera diffusée auprès des familles en septembre prochain.
- Mme le Maire fait part d'une invitation de l'association les P'tits Pét'O pour leur assemblée générale le 28 juin à 16h30.
- M. MOUVET expose à l'assemblée les points abordés lors du dernier conseil d'école du 19 juin 2023, à savoir :
 - la prévision des effectifs 2023-2024 (113 enfants), le mouvement du personnel (départ de M. Caudron), le bilan des projets pédagogiques, celui des exercices de sécurité et les différents travaux à effectuer.